

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 2 septembre 2025 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Amar Bensaci, directeur par interim des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Chantal Hooper, directrice des travaux publics par intérim;
 Samir Admo, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement;
 Nadia Sofia Matos Fernandes, secrétaire-researchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA25 170193

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 2025 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA25 170194



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D’approuver le procès-verbal de la séance du conseil d’arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 4 août 2025, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04 PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	• Remercie les citoyen.nes de leur confiance et fait le bilan de son mandat • Souligne les domaines dans lequel du travail et des actions doivent être prises et ses priorités comme candidate à la mairie
Despina Sourias	• Fait le bilan de son mandat • Rentrée scolaire – sécurisation aux abords des écoles comme priorité • Adoption de la Politique montréalaise du loisir public • Remercie Mme Popeanu de son soutien au cours des quatre dernières années
Sonny Moroz	• Remercie Mme Popeanu de son implication dans la vie municipale • Dépôt d'une pétition concernant le bruit aux parcs Van Horne et MacKenzie-King. • Projet 4280 de la Savane – contestation citoyenne • Problème de sécurité sur certaines artères • Manque d'investissement en matière de logement • Consultation citoyenne • Soulève certaines problématiques en matière de déneigement • Augmentation des crimes haineux – motion au conseil municipal
Stephanie Valenzuela	• Remercie les citoyens de leur confiance • Ses priorités : logement, accessibilité des services et sécurité • Importance d'une meilleure communication avec les citoyens • Motion en décembre 2024 – mesure de communication pour les mesures de mitigation dans le secteur Darlington • Problématique de salubrité des logements • Motion 2022 concernant les inondations dans l'arrondissement • Motion 2024 – amélioration des services en matière d'itinérance • Remercie Mme Popeanu pour ses années à titre d'élue municipale
Peter McQueen	• Remercie les citoyens de leur présence • Vie culturelle à NDG au mois d'août • Semaine des arts NDG • Parade faite à la main • 20.02 – Contribution pour la création d'une association de marchands sur Monkland • Rentrée scolaire – photo-radar devant l'école Notre-Dame-de-Grâce • Démolition de plusieurs garages pour la protection de la Falaise St-Jacques • Félicite Mme Popeanu pour ses 12 années à titre d'élue municipale et de présidente du CCU • Rosh Hashana
Magda Popeanu	• Remercie les citoyen.nes et les services pour ces dernières années • Fête du travail – 1^{er} septembre • Journée internationale de la démocratie – 15 septembre • Journée internationale de la paix – 21 septembre • Fait le bilan de ses 12 années à titre d'élue municipale

10.05 PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC



Nom	Sujet de la question
Rosnelita Pierre	Conditions du logement social et parc de la Savane
Dania et Omar	Amélioration du secteur Walkley/Fielding
Salimata Konate	Poubelles et vitesse sur Mountain Sights
Hannah Beattie	Pistes cyclables
Lisa Dick	Fiducie foncière pour l'ancien site de l'Hippodrome
Abraham Hailegeorgis	Chalet du parc Loyola
Alexander Rudavin	Qualité de l'eau potable à Montréal
Robert Edgar	Sécurité piétonne à l'intersection des boulevards de Maisonneuve et Grand
Pierre Clerjeune	Logement social à Côte-des-Neiges
Fazilett Zouania	Logement social – Hippodrome

RÉSOLUTION CA25 170195

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETOUR À LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Pierrette Trudel	Coopérative d'habitation
Bruno Guerra	Projet 4280 de la Savane et étude de faisabilité pour le transport en commun et la circulation
Albertha Rennie	Logement social
Alain Dostie	Mobilité active
Érik Soudgian	Logements sociaux sur le site de l'Hippodrome
Irwin Rapoport	Pistes cyclables – manque de consultation
Catherine Forbes	Activités illégales au parc Van Horne et subvention des non-résidents au Centre sportif Côte-des-Neiges
Michael Tessler	Piste cyclable Terrebonne et bien-être
Fatema Cyclewala	Logements sociaux sur le site de l'Hippodrome
Christopher Olympo	Système gouvernemental
Martin Lalonde	Accessibilité universelle des logements
Roseline Dorcin	Travail de la police
Richard Bennett	Plaintes pour un arbre dangereux
Steven Jass	Piste cyclable Terrebonne



Iryna Khomenko	Lots 2 648 746 et 2 648 745 et projet 4280 De la Savane
Lisa Novak	Transport scolaire des élèves de l'avenue Mountain Sights qui fréquentent l'école des Nations
Francis Désilet	Dépôt d'un document et activités non conformes dans les parcs

	Personne non entendue faute de temps
--	--------------------------------------

10.06 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Alvin Castro	Rétrécissement de l'avenue Bedford
Valérie Le Tensorer	Projet 4280 de la Savane
Fiona Tavazoli	Projet 4280 de la Savane
Chantal Auger	Sécurité et vitesse – rue de la Savane
Rodolphe Khaled	Projet 4280 de la Savane
Claire Drolet	Projet 4280 de la Savane
Chaya Kaltmann	Marquage – traverse piétonne à l'intersection de Westbury et Carlton
Joseph Cohen	Projet 4280 de la Savane
Mia Azima	Projet 4280 de la Savane
Valerie Keszeyl	Collecte des poubelles
Matthias Tran	Projet 4280 de la Savane
Xiaoemei Zhang	Parcs et circulation – secteur du Triangle
Lucie Bienvenue	Entretien des espaces publics et collecte des déchets
Lucie Surprenant	Projet 4280 de la Savane
Nancy Hong	Projet 4280 de la Savane
Hani Asfour	Projet 4280 de la Savane
Avi Gniwisch	Marquage – traverse piétonne à l'intersection de Westbury et Carlton
Hassan Benkhouya	Collecte des déchets
Christiane Abi Nader	Projet 4280 de la Savane
Angela Palumbo	Projet 4280 de la Savane
Rita Zammataro	Espaces verts et qualité de vie dans le Triangle
Lena Rouhana	Projet 4280 de la Savane
Domenico Monti	Sécurité des piétons et cyclistes
Anna Parsyan	Projet 4280 de la Savane
Jason Savard	Pistes cyclables
Marie-Josée Gagnon	Projet 4280 de la Savane
Nora Kelly	Théâtre Empress

	4e question et suivante sur un même sujet
--	---

RÉSOLUTION CA25 170196

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES ET DE DEMANDES DU PUBLIC



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions écrites du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETOUR À LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Cristina Pricop	Projet 4280 de la Savane
Sadjo Samuel Keita	Gestion de la vermine dans l'arrondissement
Radu Musetescu	Projet 4280 de la Savane
David Bracco	Projet 4280 de la Savane
Jimmy Kolivakis	Contribution à l'association des marchands de Monkland
Odile Lapierre	Entretien des arbres et souffleurs à essence
Vahid Tayari	Projet 4280 de la Savane
Yiran Dong	Densité et trafic dans le Triangle
Ramon Vicente	Infrastructures municipales à l'Hippodrome
Jessie Archer	Projet 4280 de la Savane
Marie Gagnon	Projet 4280 de la Savane
Antoinette Taddeo	Rapport des rues en mauvais état – NDG
Isabelle Kienzle	Projet 4280 de la Savane
Xiaobing Li	Projet 4280 de la Savane
Maryam Tasksha	Trafic et pression dans le secteur du Triangle
Maria Pour	Projet 4280 de la Savane
Peter Chernoff	Stationnement temporaire dans le Triangle
Mahzaf Sharifahmadian	Projet 4280 de la Savane
Marc-Étienne Levesque	Projet 4280 de la Savane
Aldo Alfaro	Parc Kent – crise sociale
Marc-André Gervais	Stationnement sur la rue Grand Boulevard entre la rue de Terrebonne et l'avenue de Monkland
Luise Masari	Propreté et salubrité

	4e question et suivante sur un même sujet
	Personne non entendue faute de temps

10.07 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question des membres du conseil.



10.07 CORRESPONDANCE

Pétition et mise en demeure concernant le bruit et les odeurs au Parc Mackenzie King et Van Horne déposée par Francis Désilet.

RÉSOLUTION CA25 170197

ADOPTION DE LA POLITIQUE MONTRÉLAISE DU LOISIR PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter la Politique montréalaise du loisir public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1259234005

RÉSOLUTION CA25 170198

PRÊT DE COLONNES D'AFFICHAGES PUBLICITAIRES - 2 ASSOCIATIONS ET 1 SDC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser, à titre gratuit, le prêt des colonnes d'affichage publicitaire de type Astral aux associations suivantes :

- Les gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce Biz NDG;
- L'Association des marchands du Chemin Queen-Mary;
- La SDC Côte-des-Neiges.

Approuver les projets de conventions encadrant ce prêt;

Adopter l'ordonnance OCA25 17056 visant, d'une part, à permettre le prêt à titre gratuit des colonnes d'affichage publicitaire de type Astral à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges, en dérogeant à l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial* (RCA17 17285), et, d'autre part, à augmenter de 58 240 \$ le plafond de la contribution pouvant être accordée à la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges pour l'exercice financier 2025, portant ainsi ce montant de 88 200 \$ à 146 440 \$, conformément au même article;



D'autoriser la reconnaissance comptable d'une contribution annuelle équivalente à 58 240 \$ à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges, dans le cadre du prêt des colonnes d'affichage publicitaire de type Astral;

Ce montant correspond à la valeur estimée du partenariat avec l'arrondissement, calculée comme suit : 80 \$ x 2 faces x 7 colonnes x 52 semaines;

De préciser que cette contribution ne constitue pas un déboursé financier, mais représente la valorisation du bien prêté (les colonnes Astral), assimilable à une subvention en nature.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1259223014

RÉSOLUTION CA25 170199

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - LES GENS D'AFFAIRES DE L'AVENUE MONKLAND

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière totalisant 30 000 \$ à l'organisme Les gens d'affaires de l'avenue Monkland pour l'année 2025 dans le cadre du Programme de soutien financier aux associations de marchands et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1259223016

RÉSOLUTION CA25 170200

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 32 781,81 \$, toutes taxes incluses si applicables, à la Bibliothèque publique juive afin de lui permettre de réaliser un projet du 2 septembre 2025 au 1 septembre 2026;



D'approuver le projet de convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1259160004

RÉSOLUTION CA25 170201

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière de 40 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à Centre communautaire Mountain Sights pour la réalisation du projet Aîné.es de Côte-des-Neiges en action qui se déroulera entre le 2 septembre 2025 et le 31 décembre 2026;

D'approuver le projet de convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1259160005

RÉSOLUTION CA25 170202

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CONSEIL COMMUNAUTAIRE NDG - PROGRAMME PSCSE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une contribution financière de 70 000 \$ (toutes taxes incluses si applicables), à l'OBNL reconnu, Conseil communautaire de Notre-de-Grâce, pour la réalisation du projet concerté « Solidarité et soutien : repérer, rassembler et soutenir les immeubles d'habitation à but-lucratif du quartier NDG », pour la période du 4 août 2025 au 31 mars 2026 et approuver le projet de convention à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1250055002

RÉSOLUTION CA25 170203

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 5 381 \$;

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Communauté vietnamienne au Canada – Région de Montréal 1143030915 6767, Chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 495, Montréal, Québec, H3S 2T6 Nguyen Ngoc Quang	Célébrer la 50ième année de l'arrivée des Boat People & réfugié(e)s du Sud-Est asiatique au Canada, au Québec à Montréal. Partager la culture vietnamienne aux montréalais de toutes origines à travers des spectacles, de démonstrations artistiques et des mets culinaires typiques du Vietnam	TOTAL: 500 \$ Stéphanie Valenzuela 500 \$
Carrefour Jeunesse Emploi – Côte-des-Neiges 1146848453 6555, Chemin de la Côte-des-Neiges Jean Isseri	Le Carrefour Jeunesse Emploi Côte des neiges, Ville Mont Royal et Outremont est un organisme inclusif et diversifié qui a pour mission d'accompagner et de guider les jeunes de 16 à 35 ans dans les démarches de retour aux études, de recherche d'emploi de développement de projets ou d'entreprises et de proposer divers ateliers de découverte et d'insertion sociale. Nos services reposent essentiellement sur 5 piliers : l'emploi, les études, l'entrepreneuriat, le bénévolat, l'autonomie personnelle et sociale. Le financement aidera la programmation ponctuelle de l'organisation.	TOTAL: 1 000 \$ Magda Popeanu 1 000 \$



La coopérative d'habitation, Le Village de la Côte-des-Neiges 1142724229 3399, avenue Lacombe Pierrette Trudel	Fête du cinquantième anniversaire de fondation de la coopérative d'habitation, Le Village de la Côte-des-Neiges	TOTAL 813 \$ Gracia Kasoki Katahwa 300 \$ Magda Popeanu 513 \$
L'Envol des femmes (L'EF) 1148762306 6897, ave. Somerled, H4V 1V2 Nadine Collins	Notre objectif est de maintenir notre groupe de soutien contre la violence conjugale (VC). Ce groupe se rencontre tous les lundis à N.D.G. Les participants sont invités à partager leurs expériences, leurs ressources, leurs idées et leur soutien mutuel d'une manière qu'aucun autre service ne peut vraiment offrir. Ces groupes sont extrêmement rares à Montréal et, à notre connaissance, nous sommes la seule organisation à offrir ce service à N.D.G. en plus d'offrir des services de garde d'enfants.	TOTAL 968 \$ Gracia Kasoki Katahwa 320 \$ Despina Sourias 648 \$
Dépôt Alimentaire NDG (Le Dépôt centre communautaire d'alimentation) 1161410866 6450, avenue Somerled, Montréal, QC, H4V 1S5 Tasha Lackman	Les cuisines communautaires utilisent la nourriture pour rassembler les membres de la communauté afin de cuisiner, de partager et d'améliorer leurs connaissances en matière d'alimentation et de nutrition. Les cuisines communautaires servent d'outil de sensibilisation pour impliquer davantage les participants au panier alimentaire d'urgence du Dépôt, tout en répondant aux besoins alimentaires immédiats de ceux qui ne participent peut-être pas aux services de paniers, mais qui bénéficient tout de même d'un repas gratuit et d'un espace social positif.	TOTAL: 1 500 \$ Despina Sourias 1 500 \$
Conseil des éducateurs noirs au Québec (QBBE) 1142155341 317-5165, rue Sherbrooke Ouest Montreal Québec H4A1T6 Canada Gina Ferrus	Nous organisons un pique-nique communautaire gratuit qui réunira des participants de tous âges issus de notre communauté locale. Votre soutien financier, permettra de couvrir les frais essentiels tels que la nourriture, les boissons et la logistique, garantissant ainsi la réussite et la gratuité de cet événement pour tous les participants.	TOTAL: 250 \$ Stéphanie Valenzuela 250 \$



Chalet Kent – Maison des Jeunes de CDN 1142990820 3220, RUE APPLETON MONTREAL (QUEBEC) H3S2T3 Karl-André St-Victor	La rentrée scolaire représente un moment crucial pour les jeunes, mais elle peut aussi être source de stress pour les familles à faible revenu. C'est pourquoi notre maison des jeunes lance un programme de soutien visant à fournir des fournitures scolaires, des sacs à dos et d'autres ressources essentielles aux adolescents de notre communauté avec le programme 4 the Hood / Pour le Hood. Ce projet a pour but de favoriser l'égalité des chances, de renforcer la confiance en soi des jeunes et de leur offrir un départ scolaire motivant et équitable. Votre soutien serait d'une grande aide pour concrétiser cette initiative.	TOTAL: 350 \$ Stéphanie Valenzuela 350 \$
--	--	---

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1256290009

RÉSOLUTION CA25 170204

CONTRAT - LES PAVAGES DANCAR (2009) - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Les pavages Dancar (2009) inc., le contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21115. Le contrat est valable pour une période de 24 mois avec une option de prolongation supplémentaire de 12 mois;

D'autoriser une dépense à cette fin de 466 568,55 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1256529001

RÉSOLUTION CA25 170205



CONTRAT - LANCO AMÉNAGEMENT INC. - MICRO-PARC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à Lanco Aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'aménagement d'un nouveau micro-parc sur le chemin Goyer entre le chemin Bedford et la rue Goyer, pour une somme maximale de 470 663,96 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 59-25-DGI-26;

D'autoriser une dépense à cette fin de 470 663,96 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 70 599,60 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 47 066,40 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 588 329,96 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1259982004

RÉSOLUTION CA25 170206**CONTRAT - PROGEST CONSTRUCTION - RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION DU CHALET - PARC LOYOLA**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder un contrat de travaux à Progest Construction, dans le cadre du projet d'agrandissement, réaménagement et rénovation du chalet au parc Loyola aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public - 59-25-DGI-25;

D'autoriser une dépense à cette fin de 4 861 125,75 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 486 112,58 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 243 056,29 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;



D'autoriser une dépense totale de 5 590 294,63 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'assujettir le contrat à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1259949001

RÉSOLUTION CA25 170207

MODIFICATION DE LA DATE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉVU LE 24 NOVEMBRE POUR LE 27 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

De modifier la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement prévue le 24 novembre 2025 à 19 h, pour le 27 novembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1253930002

RÉSOLUTION CA25 170208

APPROBATION DE LA LISTE DE SÉLECTION DES INTERSECTIONS / RUES - PROJETS 2026

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver la liste de sélection de réaménagements géométriques et aménagements cyclables en lien avec la réalisation des projets en 2026 dans le cadre de différents programmes de sécurisation des services centraux de la Ville de Montréal sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1258241001

RÉSOLUTION CA25 170209



TRANSFERT D'UNE SOMME DE 137 609,83 \$ - CHALET ET JEU D'EAU DU PARC COFFEE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

De transférer 137 609,83 \$, taxes incluses, du poste des contingences au poste des incidences du projet de construction du chalet et jeu d'eau du parc Coffee (CA23 170167);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1253091003

RÉSOLUTION CA25 170210

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - OPÉRATION DU LIEU D'ÉLIMINATION DE LA NEIGE SAINT-PIERRE TURCOT

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'offrir au Conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), la prise en charge de de prendre en charge l'opération du lieu de la neige (LEN) Saint-Pierre Turcot, dans le cadre des opérations d'élimination de la neige dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1250044001

RÉSOLUTION CA25 170211

ACCEPTATION DES OFFRES DU CONSEIL MUNICIPAL - PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX D'ABBATTAGE D'ARBRES MORTS ET TRAVAUX DE PROTECTION DES ORMES D'AMÉRIQUE PUBLICS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accepter, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les offres du conseil municipal concernant la prise



en charge par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) pour :

1. la réalisation des travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement dans le cadre des efforts pour minimiser les impacts de l'agrile du frêne;
2. des travaux de protection des ormes d'Amérique publics sur le territoire de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1259477002

RÉSOLUTION CA25 170212

ACCEPTATION DES SERVICES DE LA DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES ET DU SOUTIEN LOGISTIQUE AUX INSTALLATIONS DE L'ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonnette du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1257397002

RÉSOLUTION CA25 170213

ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 septembre 2025 » et de ratifier la « Liste des événements pour le conseil d'arrondissement du 4 août 2025 » jointes au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA25 17057, OCA25 17058 et OCA25 17059 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1253982002

RÉSOLUTION CA25 170214

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA25 17421

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (RRVM, c. O-0.1) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août 2025, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA25 17421 modifiant le *Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (RRVM, c. O-0.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1253930004

RÉSOLUTION CA25 170215

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement autorisant la transformation et l'occupation du bâtiment jumelé situé au 5165, avenue Isabella à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1) et dépose le projet de règlement.

Un débat s'engage.

40.03 1253751023

RÉSOLUTION CA25 170216

RÉSOLUTION APPROUVANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL AU 6470 À 6490, RUE SHERBROOKE OUEST / 3383, BOULEVARD CAVENDISH



ATTENDU QUE le projet est conforme aux balises d'encadrement adoptées par le conseil municipal et à la politique locale adoptée par le conseil d'arrondissement en matière d'accélération;

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 6470 à 6490, rue Sherbrooke O / 3383, boulevard Cavendish, a été adopté à la séance ordinaire tenue le 4 août 2025, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q.2024, ch. 2);

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution, précédé d'un avis public, a été tenue le 20 août 2025 conformément à ladite Loi et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant la construction d'un bâtiment résidentiel de 8 étages, destiné à du logement abordable ou social, pour l'immeuble situé au 6470 à 6490, rue Sherbrooke O / 3383, boulevard Cavendish, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q.2024, ch. 2).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 6470 à 6490, rue Sherbrooke O / 3383, boulevard Cavendish, correspondant au lot 3 324 257 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment de logements sociaux ou abordables, ainsi que les travaux d'aménagement associés, sont autorisés conformément aux conditions énoncées à la présente résolution.

3. À cette fin, il est permis de déroger aux articles suivants du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) :

1. à l'article 9, paragraphe 1° afin de déroger à la hauteur en mètres et en étages maximale prescrite;
2. à l'article 34 afin de déroger à la densité maximale prescrite;
3. à l'article 6.8 afin de déroger à la disposition particulière 4 de la grille des usages et spécifications pour la zone 0869 et de permettre l'occupation partielle du rez-de-chaussée par un usage de la famille habitation;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS



SECTION 1

CONDITION RELATIVE AUX LOGEMENTS SOCIAUX OU ABORDABLES

4. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect de la condition suivante :

1. 100 % de la superficie résidentielle du projet vise la réalisation de logements sociaux ou abordables, tel que défini dans le Règlement 20-041 visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial.

SECTION 2

CONDITIONS RELATIVES AU CADRE BÂTI

5. La construction d'un bâtiment doit respecter les conditions suivantes:

1. la hauteur maximale est de 8 étages et de 26 m.
2. la densité maximale est de 5.2.

SECTION 3

CONDITIONS RELATIVES AUX USAGES

6. Le bâtiment doit minimalement comprendre un établissement commercial ou communautaire au rez-de-chaussée.

CHAPITRE IV

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

7. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de construire déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

1. d'un plan de gestion des matières résiduelles comprenant les éléments suivants:
 - a. les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
 - b. les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
 - c. les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
 - d. la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
 - e. la méthode de collecte privée ou publique;
 - f. s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.
2. un plan de gestion et de mitigation des impacts du chantier proposant, le cas échéant, des mesures permettant de réduire les nuisances.

CHAPITRE V

DÉLAI DE RÉALISATION ET NULLITÉ

8. Une demande de permis complète pour la construction d'un projet conforme à la réglementation et à la présente résolution doit être déposée dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution et les travaux de construction et d'aménagement doivent être complétés dans le délai de validité du permis ou de son



renouvellement. À défaut, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

9. Toute contravention à la présente résolution entraîne sa caducité et sa nullité.

ANNEXE A

Territoire d'application

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1253751022

RÉSOLUTION CA25 170217

PIIA - 4184, AVENUE D'OXFORD

ATTENDU que, suivant l'analyse présentée par la Division de l'urbanisme, les plans proposés sont réputés conformes aux dispositions applicables prévues aux articles 113 et 668 du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme* (01-276);

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable, à sa séance du 16 juillet 2025, à la demande d'approbation d'un PIIA;

ATTENDU qu'en raison de l'année de construction du bâtiment et des limites de la documentation disponible pour consultation, il est difficile d'établir avec certitude l'apparence d'origine des saillies visées.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), les travaux visant à modifier les saillies en façade d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 4184, avenue d'Oxford, tel que présenté dans les plans ci-joints et estampillés par la Division de l'urbanisme, en date du 15 août 2025 - dossier relatif à la demande de permis 3003518254.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1253751025

RÉSOLUTION CA25 170218

PIIA - 4220, AVENUE HARVARD

ATTENDU que les plans proposés répondent aux conditions formulées par la Division de l'urbanisme;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis défavorable, à sa séance du 16 juillet 2025, à la demande d'approbation d'un PIIA.

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Despina Sourias

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (RCA22 17379), les travaux visant à modifier le volume d'un bâtiment unifamilial jumelé situé au 4220, avenue Harvard, tel que présenté dans les plans ci-joints et estampillés par la Division de l'urbanisme, en date du 2025-08-08 - dossier relatif à la demande de permis 3003531414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1253751024

RÉSOLUTION CA25 170219

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUILLET 2025

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et tous les rapports des dépenses du mois de juillet 2025.

60.01 1257479008

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 heures 31.

Stephanie Valenzuela
La mairesse d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA25 170193 à CA25 170219 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

